

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-502 DU 6 NOVEMBRE 1996

portant Convocation de la Conférence
Economique Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-160 du 06 Mai 1996 portant création du Comité Préparatoire de la Conférence Economique Nationale ;

SUR proposition conjointe du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, du Ministre des Finances et du Ministre du Développement Rural, respectivement Président, Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président du Comité Préparatoire de la Conférence Economique Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Octobre 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est convoqué du 09 au 14 Décembre 1996 une Conférence Economique Nationale.

Article 2.- La Conférence Economique Nationale regroupera les représentants de toutes les couches et catégories socio-professionnelles nationales.

Les participants et observateurs à la Conférence Economique Nationale sont invités par le Comité Préparatoire.

Article 3.- La Conférence Economique Nationale a pour objet :

- 1° - de procéder à l'inventaire et à l'analyse rigoureuse des ressources, des potentialités et des contraintes de l'économie béninoise ;

.../...

- 2° - de définir sur la base consensuelle, à la lumière des perspectives tendanciennes et des aspirations des différents acteurs, les stratégies et les moyens à mettre en oeuvre pour assurer le développement intégral, harmonieux et durable de notre pays.

Article 4.- Le présent Décret sera publié partout où besoin sera.-

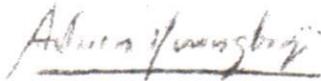
Fait à COTONOU, LE 6 NOVEMBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



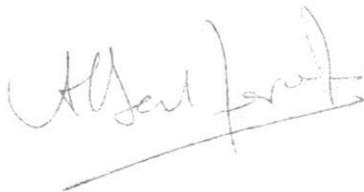
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et des Relations avec
les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Plan, de la Res-
tructuration Economique et de
la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

.../...

Le Ministre du Développement
Rural,



Jérôme SACCA-KINA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE MF 4 MDR 4
AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-